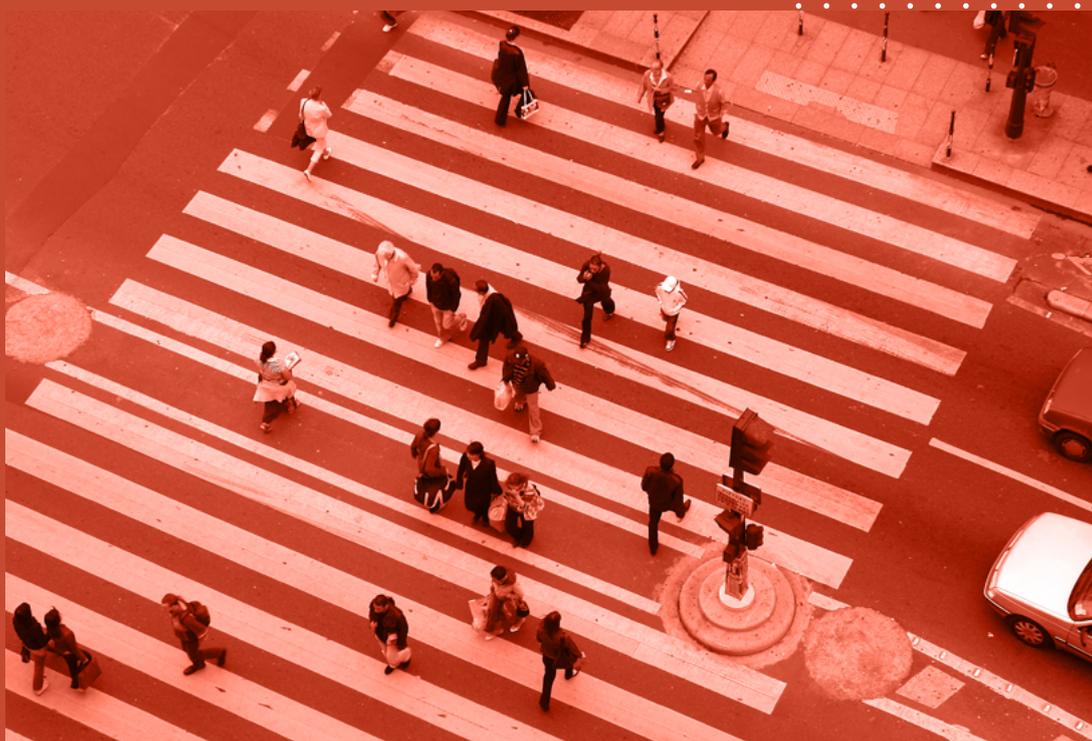
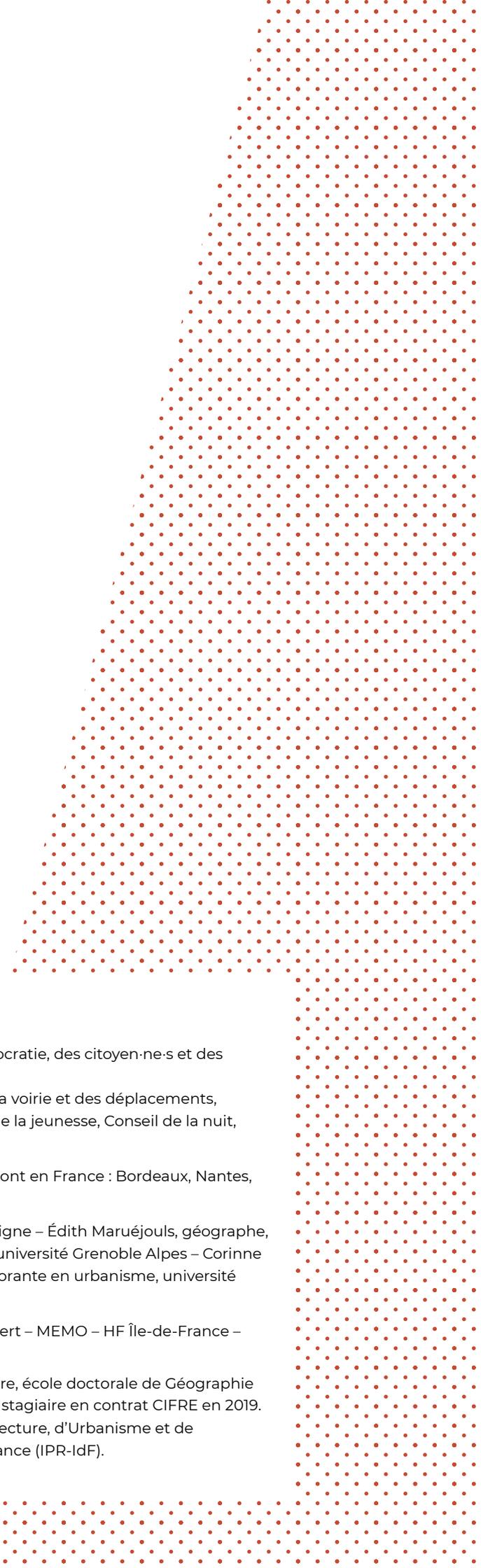


GUIDE RÉFÉRENTIEL 2

Genre & espace public



Des exemples et des expérimentations,
pour une approche genrée
des politiques urbaines



Remerciements

Le Service égalité, intégration, inclusion (SEII), basé à la Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires (DDCT), a fait appel à ses partenaires :

- La Ville de Paris : Mission PAVEX, groupe-projet « 7 places », Direction de la voirie et des déplacements, Direction de l'urbanisme, Direction de la jeunesse et des sports, Conseil de la jeunesse, Conseil de la nuit, Services de la Politique de la Ville et du budget participatif à la DDCT.
- Autres Villes : En Europe : Vienne, Berlin, Barcelone, Bruxelles, Genève – Dont en France : Bordeaux, Nantes, Lyon, Rouen, Brest.
- Des universitaires : Yves Raibaud, géographe, université Bordeaux-Montaigne – Édith Maruéjols, géographe, directrice du bureau d'études L'ARObE – Sophie Louargand, géographe, université Grenoble Alpes – Corinne Luxembourg, géographe à l'ENSA Paris-La Villette – Lucile Biarrotte, doctorante en urbanisme, université Paris Est.
- Des expert-e-s : À Places égales – Genre et Ville - le Centre Hubertine Auclert – MEMO – HF Île-de-France – PERFEGAL – Les Urbaines.

Avec le concours de Giulia Custodi : doctorante en études urbains et de genre, école doctorale de Géographie ED 434, laboratoire Médiations, Sorbonne Université et d'Anne-Laure Millot, stagiaire en contrat CIFRE en 2019.

Avec le soutien de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) et de de L'Institut Paris Région d'Île-de-France (IPR-IdF).

Réalisation

Ville de Paris
Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s
et des territoires (DDCT)
Coordination de projet et contact :
Christine Guillemaut, Service égalité
intégration inclusion (SEII)
ddct-egalite@paris.fr
Mai 2021

Un guide référentiel n°2, « bien commun » pour la ville de demain

L'espace public n'est pas neutre. Il est conçu, construit, aménagé, utilisé, selon les enjeux, avec les matériaux et les représentations dominantes de son époque. Jusqu'à peu, notre environnement urbain était construit par et pour les hommes, avec pour conséquences invisibilité, inadaptation, insécurité pour les femmes et finalement une forme d'exclusion symbolique et réelle de l'espace public pour plus de 50% des habitant·es. Une logique en cohérence avec une vision patriarcale de la société selon laquelle les femmes devraient être cantonnées à l'intérieur et à la sphère privée, quand l'extérieur et la vie publique seraient les domaines réservés des hommes.

Aussi, la lutte des femmes pour leur place dans l'espace public s'inscrit dans la lignée des combats émancipateurs portés par les féministes, afin d'obtenir les droits d'étudier, de travailler, de voter, de se marier (ou non) avec qui bon leur semble de divorcer ou de disposer librement de leur corps.

Aujourd'hui, renforcées par la déferlante #Metoo qui secoue, chaque jour dans un nouveau secteur, les préjugés de genre, les femmes revendiquent de pouvoir accéder librement à l'espace public, d'être à l'aise et en sécurité sur les places, dans les parcs, les transports en commun, dans les lieux de fêtes, de culture ; et cela à toute heure, à tout âge et dans la tenue de leur choix.

C'est un nouveau continent à conquérir pour la transition féministe, dont Paris, parmi d'autres villes pionnières comme Vienne ou Montréal, s'est emparé il y a déjà plusieurs années. Beaucoup reste à faire et beaucoup restent à convaincre de l'importance de cette démarche de prise en compte du genre dans l'espace public, mais elle se répand et c'est heureux !

Il s'agit de faire la ville pour tou·tes – et donc de répondre à une exigence d'égalité – mais aussi de renouveler, innover, moderniser l'action des collectivités locales et des professionnel·les des secteurs concernés en chaussant les lunettes du genre et en faisant preuve de créativité.

En 2017, la Ville de Paris publiait un premier guide référentiel « Genre et espace public : les questions à se poser, les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire » qui a connu un franc succès. Depuis nous avons expérimenté et nous sommes inspirés des travaux d'autres collectivités ; ce qui nous permet de vous présenter aujourd'hui un guide n°2, portant cette fois sur les bonnes pratiques testées ici ou observées ailleurs.

Campagne contre le harcèlement de rue, marches exploratoires, intégration d'un critère de genre dans les cahiers des charges du réaménagement de 7 grandes places parisiennes, prévention en milieu festif nocturne, représentation des femmes dans la ville, création de la Cité audacieuse, élaboration d'indicateurs pour un budget sensible au genre, formation des professionnel·les : toutes ces réalisations et préconisations dans des domaines jusqu'ici peu explorés ont vocation, au cours des années à venir, à être mises en cohérence, systématisées et approfondies dans le cadre d'une politique « intégrée ».

Nous sommes très heureux·ses de partager nos expériences qui, nous l'espérons, vous seront utiles et deviendront un bien commun pour la ville de demain.



Hélène Bidard,

adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire



Le guide référentiel « Genre et espace public : les bonnes pratiques » est une grande source d'inspiration. Avec cette nouvelle édition, nous souhaitons continuer à intégrer toujours mieux l'entrée par le genre à toutes les étapes de nos processus d'aménagements urbains. Nous voulons en effet aller encore plus loin dans notre travail permettant de mettre en lumière et de prévenir les différences et inégalités d'usages, d'appropriations, de mobilités, de pratiques et de perceptions des espaces publics urbains. Le genre est un sujet transversal, dont les valeurs intégratives doivent infuser l'ensemble de nos politiques publiques. L'exécutif parisien, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, Maire de Paris, est en ce sens pleinement mobilisé à mes côtés pour porter cet enjeu.



Emmanuel Grégoire,

1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques



L'espace public est un bien commun que tout le monde doit pouvoir s'approprier. C'est pourquoi dès leur conception, les projets d'aménagement de l'espace public doivent mieux prendre en compte les usages, les attentes et les besoins de toutes et tous. C'est ce que nous prévoyons de faire dans le cadre de la démarche « embellir votre quartier » en organisant notamment des marches exploratoires et des concertations spécifiques avec des femmes de tous âges pour que nos futurs aménagements soient égalitaires.



Jacques Baudrier,

adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti



SOMMAIRE

PREAMBULE		P. 8
DES NOTIONS IMPORTANTES, DES CONCEPTS UTILES		P. 10
MODE D'EMPLOI DE CE RÉFÉRENTIEL DE BONNES PRATIQUES		P. 14
MÉTHODOLOGIE		P. 16
P. 16		
M1 : L'article 61 de la loi pour l'égalité réelle		
M2 : Guide référentiel « genre & espace public »		
M3 : Formations thématiques		
M4 : Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale		
M5 : Rapport « Espaces métropolitains égalitaires »		
FICHES-ACTIONS THEMATIQUES		
Rubrique	Thème	Fiche-action
P. 30		
A. COVEILLANCE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ	Harcèlement sexiste et sexuel	1. Campagne de sensibilisation à Paris
		2. Prévention dans les festivals
		3. Des stages d'autodéfense pour une réassurance
		4. Des applications smartphone pour alerter
	Appropriation de l'espace public (Marches exploratoires)	5. Documentaire « Les Lombardines en marche »
		6. Le regard de marcheuses sur la Goutte d'Or à Paris
		7. Autres marches parisiennes
		8. Des marches nocturnes à Gennevilliers
		9. Les marches exploratoires avec France Médiation
		10. Les étudiantes du Campus de Bordeaux
P. 56		
B. URBANISME	Aménagement	1. Projet « 7 places », le cahier des charges
		2. Projet « 7 places », Place du Panthéon
		3. Projet « 7 places », Place de la Madeleine
		4. Projet « 7 places », Place des Fêtes
		5. Projet « 7 places », Place de la Nation
		6. Un diagnostic genré pour la Porte de Montreuil
		7. Une analyse genrée d'un projet : la Petite Ceinture
		8. Pour des cours d'école non sexistes
		9. Un sujet émergent : les toilettes
	Mobilité	10. Le Plan piéton à Paris
		11. RATP/SNCF : des voyages exploratoires
		12. À vélo mesdames !
P. 86		
C. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE	Développement durable	1. Développement durable et genre
		2. Parcours marathonien de la biodiversité
	Résilience	3. Le genre dans la résilience

P. 96			
D. VIE NOCTURNE	Tranquillité publique	1. Arrêts à la demande à Nantes et à Brest	P. 100
		2. Un éclairage urbain sensible au genre	P. 102
		3. Rôle et action d'un Conseil de la nuit parisien	P. 104
		4. Campagnes en milieu festif nocturne à Paris	P. 106
		5. « Demandez Angela »	P. 108
P. 110			
E. PARTICIPATION CITOYENNE	Prise de parole	1. Le genre de la participation (voir aussi les marches exploratoires A5 à A9)	P. 114
	Budget participatif	2. Un exemple : le square Léon, Paris 18ème	P. 116
P. 118			
F. SPORT	Egal accès au Sport	1. Le sport, un bastion du sexisme ?	P. 122
		2. Temps addition'elles : la sensibilisation	P. 124
		3. Gay games 2018	P. 126
		4. Mondial féminin de foot 2019 et Jeux Olympiques 2024	P. 128
		5. « Omnisports pour elles »	P. 130
P. 132			
G. REPRÉSENTATION, VISIBILITÉ ET ART DANS LA VILLE	Egal accès au Sport	1. Le nom des rues	P. 136
		2. Le matrimoine	P. 138
		3. Paris sans publicités sexistes	P. 140
		4. Les médias engagés pour la parité	P. 142
		5. Communication égalitaire	P. 144
	Création artistique	6. Fresques et art urbain	P. 146
	Visibilité	7. Cité audacieuse	P. 148
P. 150			
H. BUDGET	Approche genrée du budget	1. Budget sensible au genre (BSG)	P. 154
		2. L'exemple de Bordeaux	P. 156
		3. L'exemple de Genève	P. 158
		4. Ega-conditionnalité	P. 160
P. 162			
RESSOURCES	R0 : des statistiques sexuées		P. 164
	R1 : Des bonnes pratiques sur le genre à travers le monde		P. 166
	R2 : État des lieux du sexisme en France par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes		P. 168
	R3 : Femmes et espaces publics : un rapport du Centre Hubertine Auclert		P. 170
	R4 : Enquêtes sur les inégalités femmes-hommes		P. 172
	R4bis : Enquêtes sur le sentiment d'insécurité		P. 174
	R5 : Expertise		P. 176
	R6 : Vers un référentiel		P. 178
	R7 : Un service dédié à la Ville de Paris : le SEII		P. 180
	Glossaire		P. 182
	Acronymes et abréviations		P. 184
	Bibliographie		P. 185

PRÉAMBULE

RAPPEL DE LA CHRONOLOGIE

En 2014 et 2015, deux séminaires, organisés par la Ville de Paris, ont permis de poser des jalons, de sérier les questionnements et d'établir une grille de lecture du genre dans l'espace public.

En 2016, la Ville de Paris a produit **le GUIDE RÉFÉRENTIEL Genre & espace public, Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire**. Ce document a suscité l'intérêt de prendre en compte les questions d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques urbaines et dans les projets associatifs en contribuant à la création d'une « culture de l'égalité » dans le monde de la planification, de l'aménagement et de l'animation des villes. Diverses expérimentations ont vu le jour, des actions ont été pérennisées, des pratiques de prise en compte du genre s'instaurent peu à peu.

En 2017, une Université des cadres, organisée en partenariat entre la Ville de Paris et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), a permis de franchir une étape supplémentaire. **Les ACTES de cette rencontre**, riche en interventions, sont disponibles sur le site de la Ville « Paris.fr ».

En 2019, pour répondre aux questions « que faire ? » et « comment faire ? », ce **GUIDE RÉFÉRENTIEL 2 - Genre & espace public** constitue un **Manuel de bonnes pratiques proposant des exemples et des expérimentations, pour une approche genrée des politiques urbaines**.

LES POLITIQUES DE GENRE

Toute orientation des politiques publiques visant à permettre plus d'égalité entre femmes et hommes, prenant en compte les attentes et les aspirations des uns et des unes, et intégrant la question du genre, constitue une « politique de genre ». Cette recherche d'égalité concerne de fait l'ensemble des politiques publiques. Elles visent, à la fois **les politiques de solidarité et de cohésion sociale ET les politiques d'urbanisme** favorisant un meilleur aménagement du territoire dans sa dimension spatio-temporelle.

Mais les politiques de genre ne sont pas seulement thématiques, elles sont aussi fondamentalement transversales. Elles interrogent ainsi, la cohérence et la complémentarité des politiques publiques entre elles d'une part, les formes de régulation qui peuvent se construire sur le territoire (rues et quartiers, commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, etc.), de jour comme de nuit d'autre part. Par exemple, proposer des aménagements facilitant l'appropriation de l'espace public pour toutes et tous, demande de s'intéresser autant à la planification urbaine et l'éclairage nocturne, qu'à la lutte contre le harcèlement de rue ou à la façon dont on nomme les rues, les stations de métro ou de tramway, les établissements sportifs, etc.

Les politiques de genre militent finalement pour que les questions de partage et d'appropriation de l'espace public soient placées au cœur des politiques du territoire, au bénéfice de toutes et tous.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

1^{ER} ENJEU : LE « DROIT À LA VILLE »

La principale finalité de ce programme de travail « genre & espace public » porte sur le « droit à la ville ». Notion développée par Henri Lefebvre à la fin des années 1960, le droit à la ville est un droit à la liberté et à l'émancipation individuelle dans un espace fortement socialisé (Lefebvre, 1968). Dans le contexte de la ville moderne et métropolitaine, le droit à la ville c'est la capacité à participer activement, c'est-à-dire à faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, la libre circulation. C'est pouvoir être dehors, en toute sécurité, partout dans la ville, de jour comme de nuit, pour se promener ou pour des raisons utilitaires. Le droit à la ville est un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité. Il renvoie à la question de (ré)appropriation de l'espace public par tout-e-s et d'accès à la ville. Or, d'une manière générale, il subsiste aujourd'hui un inégal accès à la ville entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, les femmes doivent être associées de façon paritaire à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement de la ville, de transport, de participation, d'environnement, etc. En effet, les femmes peuvent jouer un rôle déterminant dans la transformation et l'amélioration du cadre de vie.

2^{ÈME} ENJEU : LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ

C'est malheureusement un sujet récurrent : **les femmes ne se sentent pas en sécurité dans l'espace public**, qui est le lieu des hommes en premier lieu, par la répartition sexuée traditionnelle des espaces de vie qui attribuent aux femmes la sphère privée et domestique et aux hommes la sphère publique. **Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femme/Homme sur le harcèlement sexistes et les violences sexuelles dans les transports en commun** montre que le harcèlement sexiste dans l'espace public peut prendre des formes diverses et que violences sexuelles, définies par la loi dans toutes leurs manifestations, recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles (mains aux fesses, « frottements », etc.) et le viol. D'après l'Insee, en France, 25% des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue et 20% d'entre elles se disent y être injuriées au moins une fois par an.

Cette réalité entrave la libre circulation des femmes et les faits de violences dans l'espace public contribuent à alimenter et reproduire un sentiment d'insécurité, ce qui les amène à ne pas se sentir légitimes dans l'espace public. Pourtant un mouvement et des voix se sont élevés, #metoo : les femmes ne veulent plus être victimes, ne plus être des proies, pouvoir dire « non » et être respectées, pouvoir être entendues si elles n'expriment pas leur consentement, pouvoir décider elles aussi de ce qu'elles veulent ou ne veulent pas.

3^{ÈME} ENJEU : L'EMPOWERMENT

Ce terme peut se traduire en français par « renforcer ou acquérir du pouvoir », il s'agit de la capacité individuelle et collective de chacun-e d'agir sur son parcours de vie et sur son environnement social, économique, politique ou écologique. Cette notion met principalement l'accent sur le renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi ainsi que la capacité de choisir des orientations dans sa vie. De plus l'*empowerment* recouvre le pouvoir collectif de changement des rapports de genre dans différentes sphères (économique, politique, juridique et socioculturelle). Cela peut se traduire pour les femmes par le fait de reconquérir les territoires considérés comme traditionnellement masculins, de réinvestir l'espace politique, de briser les rôles et assignations de genre, de créer de la solidarité féminine, de conquérir son autonomie économique et sociale et également de se réapproprier son corps.

4^{ÈME} ENJEU : LA COVEILLANCE

Née il y a une trentaine d'années au Québec, elle signifie : être attentif aux besoins de l'autre. Il s'agit moins d'un concept que d'un état d'esprit. C'est « faire à plusieurs » ce qu'on ne peut faire seul-e, dans une dynamique de lien social. « La coveillance, agir ensemble avec les parents, les ami-e-s ». Les « yeux fixés sur la rue » seraient l'affaire de tous et toutes. Le sentiment partagé de sécurité dans l'espace urbain est le critère majeur d'un urbanisme idéal. Le vécu quotidien des habitant-e-s et les façons dont l'urbanisme et le décor urbain diminuent ou augmentent le sentiment de sécurité sont au centre du questionnement sur la ville.

DES NOTIONS IMPORTANTES, DES CONCEPTS UTILES

GENRE

Le genre est défini (Ann Oakley, 1972 ; Joan Scott, 1985) comme un processus de construction sociale produisant un système de normes qui assigne des rôles et des places différentes et hiérarchisées aux femmes et aux hommes. Ce système génère à la fois une hiérarchisation sociale et un rapport de domination/ de pouvoir. Ainsi, là où les différences biologiques seraient données et naturelles, les identités de genre seraient liées à la transmission, via divers dispositifs de socialisation, de manières d'être, de penser et d'agir, orientant chaque individu vers des modèles de la masculinité et de la féminité, vers des identités et des rôles sociaux historiquement construits (Guionnet, Neveu, 2004). Cette construction sociale des identités liées au sexe produit des inégalités entre les femmes et les hommes. Ainsi, au sein d'une société particulière, dans une culture et à une époque donnée, les rôles de genre sont les comportements « que l'on attend » d'une personne en fonction de son sexe. La « perspective de genre » est la prise en considération de ces différentes dimensions (inégalité, rapport de domination, différenciation sexuée) lors d'une analyse, d'un travail de conception urbaine, d'aménagement ou de l'exécution de politiques publiques : on chausse alors les « lunettes de genre ».

VALENCE DIFFÉRENTIELLE DES SEXES

Ce concept a été brillamment développé par Françoise Héritier, anthropologue (décédée fin 2017), dans *Masculin/Féminin. La pensée de la différence* (Héritier, 1996). Elle fait le constat que l'organisation sociale place le masculin en son centre et répond à l'intérêt d'une prévalence sociale des femmes. La construction hiérarchique qui place le féminin sous le masculin procède de la nécessité pour les hommes de prendre le contrôle de ce qu'il leur est impossible sans passer par le corps d'une femme : se reproduire. La domination masculine est ensuite l'expression de tous les moyens et de toutes les formes de cette mise à disposition : limitation des libertés des femmes, insécurisation dans l'espace public, écarts de traitement, résistance à l'autonomisation des femmes, etc.

Au final, Françoise Héritier établit l'hypothèse d'une « forme de contrat entre hommes » (qui les dépasse individuellement) pour préserver une hiérarchie des sexes en leur faveur. Ces notions sont développées par Agnès Fine (Fine, 2003), anthropologue et historienne, directrice d'Études à l'EHESS au Centre d'anthropologie de Toulouse, qui a analysé précisément les travaux de Françoise Héritier.

STÉRÉOTYPES DE SEXE

Les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-entendu « par nature ». Ils font passer pour naturels et normaux des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes (HCE, 2014). Simone de Beauvoir a développé en pionnière (De Beauvoir, 1947) le refus du postulat d'une nature féminine et de différences biologiques entre femmes et hommes, qui ne servent qu'à justifier la ségrégation. La formule est restée célèbre car toujours d'actualité : « on ne naît pas femme, on le devient », de même qu'on ne naît pas homme.

« CARE » (ÉTHIQUE DU CARE / SOLIDARITÉ)

Le *care* trouve en partie racine dans les travaux de la philosophe et psychologue américaine Carol Gilligan qui a permis l'introduction de l'*éthique du care* dans le champ des études féministes au tournant des années 1980. Elle a établi le nouveau paradigme moral comme capacité à prendre soin d'autrui, souci prioritaire des rapports avec autrui. Adossé à une dimension politique, le *care* renvoie historiquement aux logiques sexuées et hétéronormées d'organisation de la société sur le modèle de l'homme pourvoyeur de ressources et de la femme au foyer (chargée du travail bénévole domestique et de soin). Par la suite, l'arrivée progressive des femmes sur le marché de l'emploi a généré une demande en *care* rémunérée mais peu valorisée.

Dans ce contexte, les travaux de Pascale Molinier, professeure de psychologie sociale, questionnent le sens moral d'une société qui se débarrasse, par délégation, des formes les plus dures et décourageantes de ces tâches, qui correspondent à des métiers auxquels sont souvent rattachés la nécessité de s'occuper des personnes dites vulnérables (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes en situation de handicap, à mobilité réduite, etc.) et qui impactent les motifs et les modalités de circulation dans l'espace public. L'autrice montre aussi que le travail de *care* est un puissant facteur de hiérarchisation et ne peut se penser sans les inégalités entre les sexes.

COVEILLANCE

Cette idée vient du Québec, où l'on utilise le terme de « prévenance ». Née il y a une trentaine d'années, elle signifie : être attentif aux besoins de l'autre. Il s'agit moins d'un concept que d'un état d'esprit. C'est « faire à plusieurs » ce qu'on ne peut faire seul-e, dans une dynamique de lien social. « La coveillance, agir ensemble avec les parents, les ami-e-s » et développer ainsi « l'adelphité » (*voir Glossaire*). La chercheuse Jane Jacobs mène différentes études en matière de sûreté. Chacune d'entre elles est soutenue par le vécu et le ressenti quotidien des habitants et habitantes ou utilisateurs et utilisatrices de l'espace ou d'un équipement public. Les « yeux fixés sur la rue » sont l'affaire de tous et toutes. Gerda Wekerlé, dans son article publié dans les Annales de la recherche urbaine, « *De la coveillance à la ville sûre* », explique que le sentiment partagé de sécurité dans l'espace urbain est, pour Jane Jacobs, le critère majeur d'un urbanisme idéal. Elle a été en avance sur son temps en affirmant que nous devons nous intéresser au vécu quotidien des habitant-e-s et aux façons dont l'urbanisme et le décor urbain diminuent ou augmentent le sentiment de sécurité. Ses idées se diffusent et s'appliquent avec l'intervention d'associations féministes dans l'aménagement des quartiers comme le montre l'exemple de Toronto : « **De la coveillance à la ville sûre** ».

AMÉNITÉ URBAINE

L'aménité désigne une qualité agréable ou utile associée à un lieu. Génératrice de mobilité, elle conditionne les déplacements quotidiens des individus vers les lieux de commerces et de loisirs mais également leurs mobilités résidentielles pour un environnement correspondant à leurs préférences (paysages, densité de services, sécurité, bien-être, etc.). On parle de gestion territoriale des aménités, notion développée notamment par Georges Ribière, inspecteur général, ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, dans son article : « **La gestion des aménités et le développement durable** ». Il écrit : « Cette gestion est complexe quand on parle d'aménagement du territoire et d'environnement, car le territoire, lui aussi, est un système vivant et ouvert qui conjugue activités et pratiques sociales, culturelles et économiques, avec des contraintes en termes géographiques et de rareté, qui nécessitent de choisir entre des usages alternatifs de l'espace et des aménités [...] ».

Pour être socialement acceptée, la gestion des aménités ne saurait se passer d'être partagée entre les parties prenantes, grâce à l'information, la concertation et la participation des citoyens [...]. De nombreux instruments existent, de la simple réunion municipale jusqu'aux enquêtes publiques, en passant par les débats publics ».

CONTINUUM DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les termes « violence envers les femmes » désignent selon la déclaration des Nations Unies (1993) « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (article 1).

Les violences faites aux femmes revêtent des formes multiples avec des degrés de gravité différents : violences conjugales qui peuvent être physiques, sexuelles, psychologiques, ou encore économiques ; harcèlement de rue ; agressions sexuelles ; viols ; prostitution ; mutilations génitales ; discriminations diverses en raison du sexe, etc. De nombreuses femmes subissent ces différentes formes de violences dans toutes les sphères de la vie, sous toutes leurs formes et à tous les âges, c'est ce que l'on appelle le continuum des violences.

Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité Femme/Homme sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun (Avis n° 2015-04-16-VIO-16 publié le 16 avril 2015) apporte des définitions et des analyses. On y apprend que le harcèlement sexiste dans l'espace public peut prendre des formes diverses et que violences sexuelles, définies par la loi dans toutes leurs manifestations, recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles (mains aux fesses, « frottements », etc.) dont le viol. La frontière entre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles est ténue. Une même agression peut commencer par du harcèlement sexiste et se poursuivre par des violences sexuelles.

Les modifications apportées par la loi n° 2018-703/3 août 2018 précisent que l'outrage sexiste est une manifestation du sexisme, qui s'exprime par « des comportements à connotation sexuelle ou sexiste, quel que soit l'espace où il s'exprime ou les formes qu'il prend, porte atteinte à la dignité de la personne en raison de son caractère dégradant ou humiliant, et crée une situation intimidante, hostile ou offensante. Ces comportements n'ont pas besoin d'être répétés pour que l'infraction soit caractérisée ».

Matériellement, il peut s'agir de sifflements, gestes et/ou bruits obscènes, par exemple en suggérant ou en imitant un acte sexuel ; de propositions sexuelles ou de questions intrusives sur la vie sexuelle ; de commentaires dégradants sur le physique ou la tenue vestimentaire ; de suivre un personne de manière insistante dans la rue.

L'article 621-1 du Code Pénal réprime l'outrage sexiste. La peine encourue est une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe (de 90 € à 750 €) ou de 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500 €) en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité peut être individuel ou collectif, il mêle à la fois le danger réel ou imaginé, et la perception de sa gravité. Plus simplement : l'insécurité est le manque ou l'absence de sécurité. Lorsque l'on évoque le sentiment d'insécurité dans l'espace public, on fait référence à la perception de la peur, son ressenti et le vécu de mauvaises expériences dans la ville.

Selon la géographe Jacqueline Coutras (Coutras, 1996), ce ne sont pas toujours les actes eux-mêmes qui entretiennent l'insécurité mais surtout la circulation d'émotion, le récit et l'interprétation des faits (incivilités, violence physique, sexuelle ou verbale). Statistiquement, les femmes ressentent une peur plus forte que les hommes dans l'espace public et font également l'objet de plus de violences à caractère sexuel (harcèlements, atteintes, viols).

D'après l'Insee, en France, 25% des femmes de 18 à 29 ans ont peur dans la rue et 20% d'entre elles se disent y être injuriées au moins une fois par an. Ce chiffre s'explique en partie par la construction sociale de la peur. Il apparaît que le sentiment d'insécurité déclaré par les femmes n'est pas le simple prolongement logique d'une vulnérabilité naturelle des femmes. Au contraire, il ferait partie intégrante de la construction sexuée des identités, qui implique aujourd'hui, pour tout individu de sexe féminin, l'apprentissage des précautions pour éviter les violences à son encontre (Lieber, 2008).

Cette réalité entrave la libre circulation des femmes et les faits de violences dans l'espace public contribuent à alimenter et reproduire un sentiment d'insécurité, ce qui les amène à ne pas se sentir légitimes dans l'espace public.

ARTICULATION ENTRE LA VIE PERSONNELLE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de participation accrue des femmes au marché du travail et aux fonctions électives, dans un contexte de volonté plus fréquente des pères d'accueillir leurs enfants et de participer à leur éducation, le partage des tâches domestiques et parentales constitue un enjeu de l'articulation entre vie professionnelle et familiale. La différence entre les femmes et les hommes dans ce registre représente un des facteurs des inégalités persistant sur le marché du travail et dans l'accès à la citoyenneté.

Chiffres-clés : en 2015, 63 % des mères en couple ayant deux enfants sont en emploi. Pour les pères en couple, le taux d'emploi s'élève à 86 % (Insee Références, 2017), quelle que soit la situation familiale. Au fil du temps, la part du travail domestique réalisé par les femmes diminue, passant de 77 % en 1998 à 72 % en 2010. Ainsi, en 24 ans, le taux a diminué de 9 points seulement pour les femmes ! Les ajustements entre travail à l'extérieur et vie familiale incombent donc majoritairement aux

femmes et influent sur leur parcours professionnel. Les pères, quant à eux, continuent de consacrer trois fois moins de temps aux tâches familiales. De plus, 40% des femmes connaissent un changement de situation professionnelle après une naissance, ce qui demeure exceptionnel pour un homme. Au final, faire évoluer les stéréotypes en matière d'activités « assignées » aux femmes, repenser les rapports inégaux dans la société et dans l'espace public : autant de terrains de transformation pour favoriser l'égalité, répartir plus équitablement les tâches et les contraintes.

EMPOWERMENT

Ce terme peut se traduire en français par « renforcer ou acquérir du pouvoir », il s'agit de la capacité individuelle et collective de chacun-e d'agir sur son parcours de vie et sur son environnement social, économique, politique ou écologique. Dès 1985, les mouvements de femmes des milieux populaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que les mouvements féministes, revendiquent la notion d'*empowerment*. Cette notion, liée à la prise de pouvoir, met principalement l'accent sur le renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi ainsi que la capacité de choisir des orientations dans sa vie. De plus l'*empowerment* recouvre le pouvoir collectif de changement des rapports de genre dans différentes sphères (économique, politique, juridique et socioculturelle). Cela peut se traduire pour les femmes par le fait de reconquérir les territoires considérés comme traditionnellement masculins, de réinvestir l'espace politique, de briser les rôles et assignations de genre, de créer de la solidarité féminine, de conquérir son autonomie économique et sociale et également de se réapproprier son corps.

Selon la plate-forme **Genre en action**, la notion d'*empowerment* va plus loin, elle remet en cause, à l'intérieur même des politiques de développement, les rôles des différents acteurs, hommes et femmes. Elle impose une réflexion sur les conflits, sur le pouvoir, sur l'étude des référents symboliques ainsi que l'analyse des structures sociales profondes. Ceci ouvre de nouvelles pistes pour le développement des stratégies de conquête des femmes dans de nombreux domaines de la vie.

INTERSECTIONNALITÉ

Forgé à la fin des années 1980 par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw, ce concept est issu des mouvements sociaux et de droits dans la continuité du *Black feminism* aux États-Unis. Importée en France dans les années 2000, la notion d'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales dans une approche intégrée. Elle réfute le « cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe,

race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle » (Bilge, 2009). L'approche intersectionnelle permet ainsi de penser l'intrication des rapports de domination de différentes natures pour les mettre en lien les uns avec les autres afin de déconstruire ces différenciations socialement et culturellement construites.

Cette approche ne peut se comprendre qu'en ouverture vers un « bien commun » universel, dans une démarche inclusive, et en aucun cas conduire à des catégorisations qui conduiraient à une forme de ghettoïsation.

BUDGET GENRÉ

Dans la mesure où le budget est un des principaux outils techniques d'une politique, d'une stratégie, d'un projet, cette articulation avec le genre est déterminante pour passer de l'égalité des droits à l'égalité réelle. Un budget n'est jamais neutre : il reflète des choix politiques, sociaux, économiques, écologiques, etc. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme les progrès sociaux, économiques, culturels. Le budget genré (*gender budgeting*) c'est l'étude de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes réalisé à travers l'analyse des budgets. Les budgets des politiques et des programmes sont examinés en vue de déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou d'augmenter les inégalités entre les sexes (Budget sensible au genre, *gender budgeting*).

ET LES HOMMES DANS TOUT CELA ?

L'approche de genre interroge les rapports sociaux entre femmes et hommes, elle met en lumière les inégalités femmes-hommes et les effets de la domination masculine ; car si les femmes subissent les effets de la masculinité dominante, les hommes en supportent aussi certains coûts (voir le rapport de l'association Adéquations : **Vers l'égalité des femmes et des hommes : questionner les masculinités**). Si certains hommes n'y voient que des pertes (en termes de prestige, de pouvoir, de tranquillité, etc.), Françoise Héritier propose une réponse à la question des bénéfices que les hommes peuvent y attendre, qui sont de quatre ordres : de ne plus avoir à paraître fort, omniscient, connaître les émotions, apprendre à être ce qu'on est et pas uniquement ce que l'on fait ; connaître ses enfants et de pouvoir en jouir ; inventer une pratique nouvelle de l'amour et de la séduction, là où les habitudes domestiques ne sont pas remises en cause, il faut les réinventer et écouter ce que l'autre a à dire ; enfin, le bénéfice de ne plus être toujours les dépositaires de l'autorité déplaisante. Contrairement aux idées reçues, le féminisme promeut certes l'émancipation des femmes, mais participe à celle des hommes. Au final, le féminisme concerne l'ensemble de la société.

MODE D'EMPLOI DE CE RÉFÉRENTIEL DE BONNES PRATIQUES

Le point de départ de ce **Manuel de bonnes pratiques** est le GUIDE/RÉFÉRENTIEL GENRE & ESPACE PUBLIC, que la Ville de Paris a réalisé en 2016 (voir fiche méthodologique M1).

UN MANUEL DE BONNES PRATIQUES

À partir de **5 domaines d'action** : CIRCULER, FAIRE DU SPORT et FLANER, SE SENTIR EN SÉCURITÉ, ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES, PARTICIPER, nous avons collecté des exemples de bonnes pratiques en France, notamment à Paris, et ailleurs en Europe ou dans le monde, que nous avons classés en **8 rubriques** :

A. COVEILLANCE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ	P. 30
B. URBANISME	P. 56
C. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE	P. 86
D. VIE NOCTURNE	P. 96
E. PARTICIPATION CITOYENNE	P. 110
F. SPORT	P. 118
G. REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE ET ART DANS LA VILLE	P. 132
H. BUDGET	P. 150

Au préalable, une rubrique **MÉTHODOLOGIE** permettra une entrée en matière.

En aval, des **RESSOURCES** permettront d'approfondir quelques questions importantes.

Pour chacune des expérimentations, **une fiche-action** présente la bonne pratique, indique les points forts, les points de vigilance et des observations générales. On y trouve aussi des références bibliographiques et les coordonnées d'une personne-ressource en mesure d'apporter des informations complémentaires.

Conseil d'utilisation de ce Manuel :

- Les fiches sont numérotées à partir de la lettre faisant référence à la rubrique, de A à H (*exemple A : Coveillance et sentiment de sécurité*) et du chiffre indiquant le numéro de l'action (*exemple A1 : Campagne de sensibilisation à Paris*).
- Certains des sujets traités dans les fiches-actions sont liés à d'autres sujets que l'on trouve dans une autre fiche. Le signe « > » indique alors que des informations en lien avec le sujet traité sont présentes dans une autre fiche-action de ce manuel. Exemple le signe « >C4 » invite à se référer à la Fiche-action n° C4 du manuel.
- Liens numériques : sur la version dématérialisée, à chaque fois qu'un texte est **en bleu**, un simple clic sur le groupe de mots vous amènera sur des pages web, soit sur le site de la Mairie de Paris (Paris.fr), soit sur d'autres sites Internet, où vous trouverez des informations complémentaires.



MÉTHODOLOGIE

LES FICHES-MÉTHODOLOGIE

M1 : L'ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014 POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE	P. 18
M2 : GUIDE RÉFÉRENTIEL « GENRE & ESPACE PUBLIC »	P. 20
M3 : FORMATIONS THÉMATIQUES	P. 22
M4 : CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA VIE LOCALE	P. 24
M5 : RAPPORT « ESPACES MÉTROPOLITAINS ÉGALITAIRES »	P. 26

Pour avancer dans les réalisations, pour rendre concrètes des notions qui peuvent paraître théoriques, pour valoriser les réalisations et finalement pour une réelle prise en compte du genre dans les politiques urbaines, il convient de se doter d'outils méthodologiques et de se former sur les problématiques.

Au Canada et notamment au Québec, des concepts ont été expérimentés depuis de nombreuses années, à l'image de **Montréal**. Depuis 1980, **le Conseil de l'Europe** a produit des instruments du gender mainstreaming (approche intégrée du genre). La Commission européenne a développé ces outils et diverses villes d'Europe s'en sont emparés pour les développer, comme **la ville de Vienne en Autriche**, la plus emblématique, qui met en œuvre des mesures et des dispositifs depuis plusieurs années.

Définition : L'espace public est l'expression emblématique de la citoyenneté car il n'est pas seulement espace libre, il est espace accessible à tout un chacun (Joseph, 1998). Étymologiquement, le terme « public » caractérise tout ce qui est commun à la collectivité.

L'espace public des villes, espace de rencontres socialement organisé, théoriquement ouvert et accessible à tous les individus, est donc perçu comme un vecteur principal du vivre-ensemble. Or, depuis les années 1970, de nombreux travaux scientifiques démontrent qu'une entrée par le genre nuance et complète cette définition de la ville : le genre imprègne également l'espace social. Ce concept permet de mettre en lumière des différences et inégalités d'usages, d'appropriation, de mobilités, de pratiques et de perceptions des espaces publics urbains.

En France, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit, dans son article 61, aux collectivités territoriales de s'engager dans la prise en compte du genre et à la réalisation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques municipales (➤M1).

Le guide « **Genre et espace public** » (➤M2), élaboré en 2016, constitue l'un de ces documents de référence. Diverses organisations et collectivités territoriales se sont également emparées du sujet et ont récemment produit des réflexions, des outils et des formations (➤M3).

Pour agir, il convient d'abord de prendre appui sur des textes législatifs et réglementaires qui constituent le cadre de l'action. La **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, produite en 2006 par le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE), constitue une véritable invitation adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes (➤M4).

Récemment, le réseau **Metropolis** a réaffirmé la nécessité de développer et de renforcer les mesures, les processus et les politiques d'égalité des sexes pour construire des villes qui tiennent compte de toutes les voix et de toutes les expériences. Ceci ne sera atteint que si l'égalité des sexes joue un rôle clé dans l'agenda métropolitain. Les stratégies, les politiques et les espaces métropolitains égalitaires sont des moyens de transformation sociale pour des sociétés plus équitables et plus inclusives (➤M5).

M1 / L'ARTICLE 61 DE LA LOI DU 4 AOÛT 2014 POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

L'article 61 de la loi pour l'égalité réelle

Description : La promulgation de la **loi du 4 août 2014** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes. Elle s'inscrit dans la continuité de la **loi du 12 mars 2012** qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle, ainsi que de la loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville.

L'**article 61 de la loi du 4 août 2014** prescrit, aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, de présenter **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** (préalablement aux débats sur le projet de budget).

Le **décret n° 2015-761 du 24 juin 2015** précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s.

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Titre V : Dispositions visant à mettre en œuvre l'objectif constitutionnel de parité.

Chapitre II : Dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales.

Article 61 : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales. (Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>)

L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes devient la règle dans la conduite des politiques publiques.

Pourquoi un tel rapport ? Parce que les collectivités territoriales sont **incontournables** dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Nombre d'entre elles se sont engagées sur ce sujet depuis quelques années. Quelques-unes ont adopté une approche intégrée et transversale du genre dans leurs politiques publiques.

Il n'en reste pas moins que **les inégalités entre les femmes et les hommes** perdurent aujourd'hui en France dans de nombreux domaines. **Des inégalités professionnelles** existent au sein des collectivités territoriales ; Les politiques menées par les collectivités peuvent **amplifier les inégalités** en renforçant les « tendances lourdes », ou au contraire les réduire par la mise en œuvre d'actions selon une **approche spécifique**, pour corriger les inégalités, ou intégrée, pour éviter de les renforcer.

Ce rapport peut permettre de sensibiliser les élu-e-s et agent-e-s de la collectivité à l'égalité, de porter et rendre visible cette question aux yeux de tous et toutes, dans la mesure où il doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au débat sur le projet de budget. À moyen terme, ce rapport peut également être un outil pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes (Voir fiche >H1).

En 2016, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du Ministère des familles, de l'enfance et du des droits des femmes, s'est engagé avec le Centre Hubertine Auclert (>R5), dans la rédaction d'un **guide pratique pour accompagner les collectivités**, un outil méthodologique pour élaborer leur rapport.



Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes devra comporter :

Des données sur l'égalité professionnelle et un bilan des actions menées et des orientations pluriannuelles en matière d'égalité professionnelle - Une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic sur les données des bénéficiaires des politiques publiques - Un bilan des actions conduites pour l'égalité femmes-hommes, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, et notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics - Un recensement des ressources consacrées à l'égalité entre femmes et hommes - Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au sommaire de ce guide :

1. Pourquoi un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ? (Page 10)

- De nouvelles dispositions qui viennent compléter la législation existante
- Les obligations légales ?
- Des politiques publiques innovantes portées par les collectivités

2. Comment élaborer ce rapport ? (Page 32)

- Une organisation pour réaliser ce rapport et mettre en œuvre une politique locale d'égalité
- Faire l'inventaire et valoriser l'existant
- Définir des orientations pluriannuelles

Le contenu du rapport : un inventaire et une valorisation de l'existant

À partir des différentes sources de données internes (plans d'actions, rapports, bilans etc.) :

- Les projets d'action ou de dispositifs spécifiques ou intégrés pour l'égalité
- L'existence ou non de statistiques sexuées

Le guide donne ensuite quelques conseils pour la réalisation de ce rapport :

- Au niveau des services, il est nécessaire d'identifier une personne en charge de la rédaction du rapport et de la politique égalité, celle-ci doit être formée et disposer de suffisamment de temps pour s'acquitter de cette tâche.
- La partie « égalité professionnelle » est logiquement sous la responsabilité des ressources humaines qui devront communiquer les données à la personne en charge de la rédaction du rapport.
- Constituer un réseau de référent-e-s égalité issu-e-s de chaque service est conseillé.
- Le soutien de l'encadrement supérieur et des élu-e-s à la démarche est une condition déterminante de réussite.
- Un budget destiné à impulser des actions spécifiques est un atout.
- La mise en œuvre de ce type de politique est efficace si elle est conçue sur le long terme.

Attention ! Ne pas confondre le « rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » (prévu par l'article 61 de la loi du 4 août 2014) et le « rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (prévu par la loi du 12 mars 2012). L'un et l'autre se recoupent sans se confondre.

Aller plus loin :

- Voir la fiche sur le budget généré (àH1)
- Pour la région Île-de-France, voir **l'Annuaire francilien des référent-e-s égalité du Centre Hubertine Auclert**
- Consulter les guides du Centre Hubertine Auclert sur ces thématiques : **Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes** et **Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes**.

M2 / LE GUIDE RÉFÉRENTIEL « GENRE & ESPACE PUBLIC »

Guide référentiel « Genre et espace public »

Description : La prise en compte du genre dans le domaine de l'urbanisme en général, demande des connaissances et des compétences nouvelles. Afin de contribuer à créer une nouvelle culture de l'égalité femmes-hommes dans un monde qui la méconnaît, en 2016 a été publié le premier du genre, **le guide référentiel « Genre & espace public »**.

Il a une dimension transversale et une vocation **pluridisciplinaire** d'accompagner les professionnel-le-s dans la mise en œuvre de choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en créant et en généralisant les initiatives destinées à favoriser **la mixité de l'espace public** et à rendre la ville **adaptée à tous et toutes**, agréable, vivante et conviviale.



GUIDE RÉFÉRENTIEL N°1 Genre & espace public



Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire

Ce guide s'adresse aux **urbanistes** et aux personnes en charge de **l'aménagement, la planification, l'organisation, l'animation et la régulation** de l'espace public.

Il interroge des compétences variées :

- non seulement les compétences d'architecture, de construction et d'aménagement ;
- mais aussi les compétences qui ont trait au « vivre ensemble dans la cité ».

Le Sommaire

Préambule

Les incontournables

1. Quelques modalités transversales aux 5 thèmes
2. Une « approche genrée » s'avère indispensable
3. Un cadre juridique récent
4. Le « droit à la ville »
5. Les recommandations du haut conseil à l'égalité femmes-hommes

Les 5 thèmes :

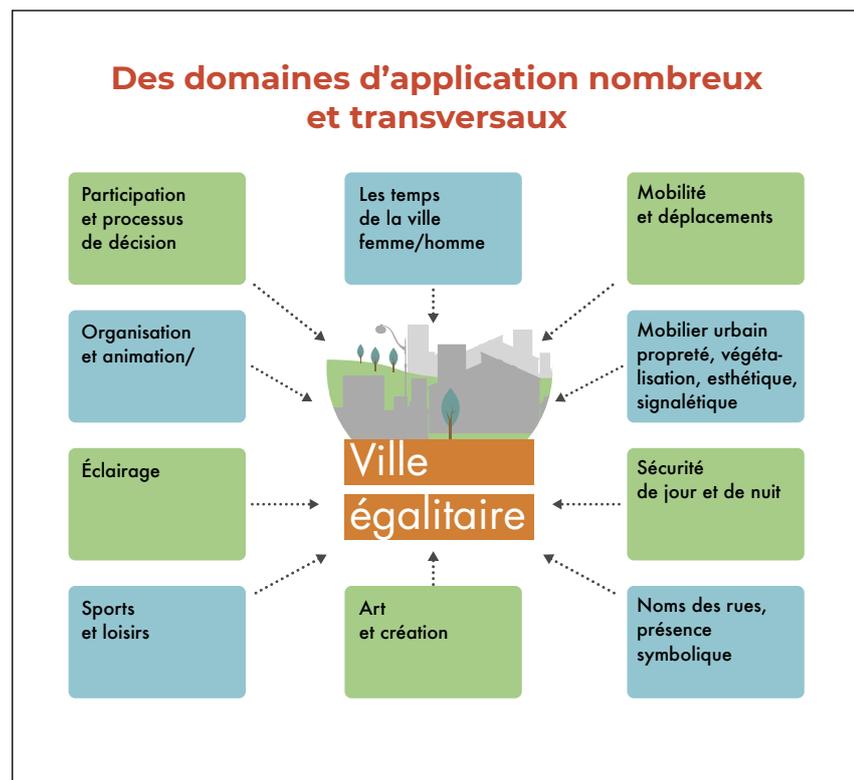
- Circuler
- Occuper l'espace
- Être présentes et visibles
- Se sentir en sécurité
- Participer

Pour chaque thème, des idées reçues, des questions à se poser, des pistes d'actions, des réflexions, mais aussi des bonnes pratiques à Vienne, à Barcelone, à Berlin et à Montréal...

Un **groupe de travail** a planché durant une année : les Services de la **Ville de Paris** - conseil de la jeunesse, conseil de la nuit, secrétariat général, voirie et déplacement), prévention et protection, urbanisme, jeunesse et sports. Les **institutions du secteur urbanisme** - APUR, CAUE, IAU. Des **universitaires** - Yves Raibaud, université Bordeaux ; Marlène Lieber, université Genève ; Edith Maruéjols, docteure en géographie ; Claire Hancock, UPEC, Lab'Urba ; Lucile Biarotte doctorante. Des **associations** - Genre et Ville, À places égales, À nous la nuit ! Avec le concours d'une étudiante de SciencesPo Toulouse.

Observations générales

À l'ère de la participation, l'enjeu est de « Faire la ville ensemble », femmes et hommes. Une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes comme de celles des hommes, deviendra plus attractive, plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.



Aller plus loin :

- Voir le guide sur le site [Paris.fr](https://paris.fr) (en cliquant sur ce lien).

À partir des questions...

- Comment se manifeste « le genre » dans l'espace public ?
- Comment les femmes et les hommes se déplacent-elles/ils dans la ville au quotidien ?
- Sont-ils/elles acteurs à part entière dans les processus de décision ?
- A-t-on conçu, construit et aménagé des villes réellement POUR les femmes et les hommes ?
- Femmes et hommes bénéficient-elles/ils des mêmes installations, établissement, structures politiques ?

Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Christine Guillemaut, Chargée de projet au Service égalité intégration inclusion (SEII) / Direction démocratie citoyen·nes/ territoires (DDCT)/ Ville de Paris : ddct-egalite@paris.fr

M3 / LA FORMATION

Formations thématiques

Description : La prise en compte du genre dans le domaine de l'urbanisme, demande des connaissances et des compétences nouvelles. Il est question ici de créer une **nouvelle culture de l'égalité femmes-hommes** dans un univers qui la méconnaît. **Intégrer le genre dans les politiques publiques urbaines** ne va pas de soi : une approche différente et innovante doit être

construite, avec des méthodes et outils adaptés. Le premier outil créé est le **guide référentiel « genre & espace public : Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire »** publié par la Ville de Paris (voir > M2).

Observations générales

De nombreuses séances de sensibilisation ont été nécessaires pour faire émerger le besoin de formation et l'envie d'y participer, de la

part de professionnel·e·s aguerri·e·s dans le monde de l'urbanisme, de l'architecture, de l'aménagement et du « vivre ensemble ».

Des exemples



2015 - Un séminaire d'exploration

- Pourquoi ce thème « genre et espace public » ? Un point fort : **Stéréotypes de genre dans la pratique de l'urbanisme : mise en évidence des codes sexués dans la pratique de l'urbanisme ; le genre comme force innovatrice d'urbanisme et meilleure compréhension de l'interaction entre environnements social et physique.** **Lidewij Tummers**, urbaniste, Faculté d'architecture TU Delft, Pays-Bas.
- Puis des focus sur le sport et les loisirs dans la ville avec Edith Maruéjols, géographe ; l'éclairage public avec Pascale Lapalud, plate-forme Genre et Ville ; la sécurité humaine avec Dominique Poggi, A places égales (voir >R5).



2016 - Un séminaire de lancement du guide Genre & espace public

En présence de partenaires de Barcelone, Vienne et Berlin : un an après le 1^{er} séminaire, aller plus loin et connaître les bonnes pratiques de grandes villes d'Europe, **Barcelone, Berlin et Vienne**. Après une introduction par **Yves Raibaud**, géographe à l'université Bordeaux-Montaigne (reprise dans les ACTES de la rencontre page 57), des **ateliers cartographiques** ont permis de faire émerger des problématiques liées au genre dans l'espace public. Les idées, les pistes d'actions et d'expérimentation ont été partagées en séance plénière.



2017 - Une conférence de l'Université des cadres et de la Délégation Première Couronne d'Île-de-France du CNFPT

Le but : accompagner les professionnel·le·s dans la mise en œuvre de choix urbains qui répondent à l'impératif d'égalité, en créant et en généralisant des initiatives destinées à favoriser la mixité de l'espace public et à rendre la ville plus adaptée à toutes et tous, plus agréable, plus vivante, plus conviviale. Pour ce faire, un panel diversifié d'intervenant·e·s ont présenté leurs travaux, de la théorie et des concepts à la pratique et l'expérimentation. Les interventions sont accessibles dans les **ACTES de la rencontre**.



À Places Égales



2017 - La formation Marches exploratoires de femmes (voir : fiche de ↗A5 à ↗A9).

Cette formation a concerné les acteurs/actrices de la prévention et la protection territoriale ainsi que du développement local et du renouvellement urbain, notamment en quartier Politique de la Ville : Coordination des contrats de sécurité, équipes de développement local (EDL), acteurs et actrices des centres sociaux, etc. Elle s'est déroulée en **trois demi-journées** : une 1^{ère} demi-journée informative, sous forme de séquences de sensibilisation à la démarche, ses finalités et ses enjeux, les enjeux éthiques/politiques et les attendus institutionnels ; les 2 demi-journées suivantes pour entrer dans les détails de la méthodologie de conduite d'une marche exploratoire.



2017 - « Des territoires conçus par et pour tou-t-e-s »

MéMO, Mouvement pour l'équité dans la maîtrise d'œuvre - architectes, paysagistes, urbanistes (voir ↗R5) - a organisé, un temps d'échanges et de réflexion autour de la question de la place des femmes dans la conception des territoires sous différents angles : Histoire et Imaginaire, Formation et Recherche, Profession et Commande, Genre et Politique Urbaine. **Le programme** a permis de mettre en valeur des éclairages de professionnelles praticiennes, d'enseignantes, de chercheuses dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.



2017 - Femmes et espaces publics

Un cycle de formation organisé par le Centre Hubertine Auclert. L'objectif : apporter des préconisations concrètes aux collectivités franciliennes afin d'**améliorer la participation et la visibilité des femmes** dans les espaces publics. Des questions : comment améliorer la participation et la visibilité des femmes à travers l'aménagement urbain, la politique de mobilité et de sécurité, en bref comment **faciliter un véritable usage mixte de l'espace public** ? Pour apporter des réponses concrètes à ces questions, le centre a invité un panel d'expert-e-s de qualité, en partenariat avec l'association **Genre et Ville** (voir ↗R5).



2017 - « Femmes & espaces publics. Les enjeux de la mixité dans l'aménagement de la Ville »

Séminaire proposé par la Métropole Rouen Normandie. « La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera pas possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances » tels furent les mots d'ouverture d'Hélène KLEIN, Vice-Présidente en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, Métropole Rouen Normandie. Un riche panel d'intervenant-e-s, des ateliers...

Contact équipe projet [ou personne-ressource]

Christine Guillemaut, Chargée de projet genre & espace public, Ville de Paris – ddct-egalite@paris.fr

M4 / LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale

Description : La **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes** dans la vie locale est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe. Il s'agit d'un texte produit en 2006 par le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** (CCRE).

C'est une véritable invitation adressée aux collectivités locales à s'engager publiquement pour l'égalité des sexes.

Plus de 1500 collectivités territoriales européennes, dont plus de 270 françaises, l'ont déjà signée. **La liste complète des signataires.**

Huit axes thématiques renvoyant à des compétences

1. Responsabilité démocratique / rôle du politique :

Engagement à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans l'exercice de responsabilité politique et civique, à favoriser l'égal accès à l'information, la consultation, à développer des partenariats et rendre compte des progrès, lutter contre les stéréotypes sexistes, notamment dans la communication de l'institution.

2. Cadre général pour l'égalité :

Engagement général à travailler sur l'égalité femmes-hommes et les discriminations multiples, à mettre en place une analyse sexuée des politiques publiques de leur conception à leur évaluation.

3. Le rôle de l'employeur :

Engagement à contribuer à l'égalité professionnelle en interne par des actions volontaristes : recrutement, promotion, formation, rémunération, conciliation des temps, mixité des métiers et des fonctions et à développer le dialogue social sur ce thème.

4. Fourniture de biens et services :

S'engager à promouvoir la prise en compte de l'égalité femmes-hommes auprès de ses fournisseurs de biens et de services, dans le cadre des marchés publics ou des subventions aux associations.

5. Le rôle de prestataire de services :

Promouvoir et mettre en œuvre l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de compétences dont l'éducation, la santé, les services sociaux, la garde d'enfants, les soins aux personnes dépendantes à charge, l'insertion, le logement, la culture, les sports et loisirs, la sécurité, la violence sexuée, le trafic des êtres humains, etc.

6. Planning et développement durable :

Promouvoir l'égalité dans le développement durable, l'aménagement urbain, la mobilité, le transport, le développement économique, l'environnement.

7. Le rôle de régulation :

Prendre en compte l'impact des lois et des activités de régulation sur les femmes et les hommes (les collectivités françaises ne sont pas concernées par ce point, n'ayant pas de pouvoir législatif).

8. Jumelage et coopération internationale :

Participation égale des femmes et des hommes aux activités de jumelage et de coopération décentralisée. Promotion et intégration de l'égalité femmes-hommes dans les actions de coopération.

Observations générales

Sphères de gouvernance les plus proches des citoyens, les autorités locales et régionales sont les mieux à même de combattre les inégalités entre les femmes et les hommes. Chaque collectivité signataire s'engage à mettre en œuvre le texte via un **Plan d'action pour l'égalité**. Celui-ci fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation. Il existe aujourd'hui de nombreux exemples, accessibles sur internet dans la rubrique **Bonnes pratiques**.



Voir dans le détail :

- **La présentation de la Charte sur le site de l'AFCCRE** (*association française du conseil des communes et des régions d'Europe*).

Afin d'encadrer la mise en œuvre du texte, le CCRE a créé en 2012 **un Observatoire de la Charte** afin d'aider les autorités locales et régionales européennes à développer des politiques locales pour l'égalité des femmes et des hommes.

Il intervient sur trois phases de cette politique : l'élaboration du Plan d'action, le suivi de sa mise en œuvre, et l'évaluation de son impact sur le terrain. Cette évaluation a pour but de **mesurer l'effectivité** de la Charte. Elle s'effectue selon un certain nombre d'indicateurs, visant les caractéristiques de la collectivité, son niveau d'engagement dans la mise en œuvre de la Charte, etc.

Mais pour que cette politique soit la plus effective possible, elle doit concerner le plus grand nombre d'acteurs et actrices possibles. Chaque autorité signataire s'engage donc à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité.

Le projet de la Charte a également été soutenu par la Commission européenne dans le cadre du 5^{ème} Programme d'action communautaire pour l'égalité des femmes et des hommes.

M5 / ESPACES MÉTROPOLITAINS ÉGALITAIRES

Une approche intégrée et transversale du genre dans les agendas mondiaux

Description : En juin 2018, à Bruxelles, une journée a été organisée pour présenter le quatrième « *issue paper* » de l'Observatoire Metropolis :

« Espaces métropolitains égalitaires dans le contexte des agendas mondiaux ».

Élaborée par **Ana Falú**, coordinatrice du pôle Genre de l'ONU, le **rapport de l'étude** a été le point de départ d'un débat sur le besoin d'allier la perspective de genre aux politiques publiques à l'échelle métropolitaine.

Coorganisé par la Région de Bruxelles-Capitale et tenu au siège du Comité européen des régions, l'événement a été inauguré par le représentant du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et la conseillère des Féminismes et LGBTI à la Mairie de Barcelone.

Metropolis affirme la nécessité de développer et de renforcer les mesures, les processus et les politiques d'égalité des sexes pour construire des villes qui tiennent compte de toutes les voix et expériences. Ceci ne sera atteint que si l'égalité des sexes joue un rôle clé dans l'**agenda métropolitain**. Les stratégies, les politiques et les espaces métropolitains égalitaires sont des moyens de **transformation sociale** et des sociétés plus équitables et plus inclusives.

Les objectifs

- Placer l'égalité des sexes dans l'agenda métropolitain comme une stratégie générale pour construire des modèles de gouvernance pluriels et inclusifs.
- Établir des liens sur les questions de genre qui découlent des agendas mondiaux et ont un impact local.
- Identifier les défis et les opportunités liés aux visions métropolitaines et aux stratégies d'égalité.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre des programmes mondiaux : « **Nouvel agenda urbain** » et « **Programme 2030 pour le développement durable** ». Trois grandes priorités sont évoquées :

- 1. Faire une répartition sexuée du travail et des ressources**
- 2. Réaliser des budgets genrés à toutes les échelles, centrales et locales**
- 3. Écouter les voix des femmes par des processus participatifs.**

Les débats ont porté sur des questions telles que : quels sont les principaux défis à relever pour réaliser l'égalité de genre ? Quels sont les obstacles à l'horizon 2030 ? ou encore comment faire avancer l'agenda des politiques publiques mondiales, européennes, nationales, locales en chaussant les lunettes du genre ?

Les participant.e.s ont évoqué les problèmes rencontrés dans **la transversalité de la perspective de genre**. Les avancées sont à mesurer avec des critères et instruments précis et partagés.

Les discours inauguraux ont été suivis de la **présentation de la publication par son auteure, Ana Falú, qui a souligné** la nécessité de continuer à travailler pour **fusionner les politiques urbaines et les politiques de genre**.

Elle signale également la **valeur ajoutée** qu'apporte l'introduction de la perspective de genre dans les agendas mondiaux, car il s'agit « **d'un instrument pour non seulement** continuer à analyser les politiques urbaines avec une perspective de genre, **mais aussi pour aller plus loin en misant** sur l'élargissement de cette perspective aux espaces métropolitains ».

Voir la publication en ligne et le rapide compte-rendu de l'atelier.

Inclusive
Metropolitan Cities
and City-Regions
Metropolis Annual Meeting



Observations générales

Parmi les recommandations :

- Matérialiser des initiatives de **conception d'espaces publics en observant des aspects inclusifs**, tels que la disposition et la maintenance des services d'hygiène, l'aménagement du mobilier urbain et de la végétation de façon à ne pas réduire la visibilité, etc.
- Disposer de **statistiques et diagnostics** permettant de savoir où se trouvent les femmes, qui elles sont et où elles vivent... afin **d'incorporer la perspective de genre et les droits des femmes** à la ville et aux territoires dans les plans stratégiques et d'aménagement, etc.

POINTS FORTS	POINT DE VIGILANCE
Prendre appui sur des agendas internationaux pour sortir de l'entre-soi et développer des partenariats transnationaux	Les objectifs peuvent paraître éloignés du quotidien des professionnel-le-s qui œuvrent sur les territoires...
Prendre du champ et un peu de recul par rapport aux actions conduites sur son territoire d'action habituel	

Voir dans le détail :

- La mission de **Metropolis Femmes**, dont le travail a été lancé à Berlin en 2005, consiste à créer un espace international d'échanges et de coopérations entre les femmes élues et désignées, les cadres, les gestionnaires et les professionnelles œuvrant au niveau local et métropolitain.

Contact équipe projet [ou personne-ressource]
Suivre les liens indiqués dans cette fiche



FICHES-ACTIONS THÉMATIQUES

À partir de **5 domaines d'actions** mis en évidence dans le guide « **Genre et espace public** » : CIRCULER, FAIRE DU SPORT et FLANER, SE SENTIR EN SÉCURITÉ, ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES, PARTICIPER, des exemples de bonnes pratiques ont été collectés, à Paris, ailleurs en France et en Europe ou dans le monde. Ces exemples n'ont pas un caractère d'exhaustivité et constituent une 1^{ère} base de données qu'il conviendra d'enrichir au fil de l'eau.

Ces bonnes pratiques sont classées en **8 rubriques** (de A à H) mise en valeur chacune par une couleur :

A. COVEILLANCE ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ	P. 30
B. URBANISME	P. 56
C. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE	P. 86
D. VIE NOCTURNE	P. 96
E. PARTICIPATION CITOYENNE	P. 110
F. SPORT	P. 118
G. REPRÉSENTATION SYMBOLIQUE ET ART DANS LA VILLE	P. 132
H. BUDGET	P. 150